



Pondi

D'ar sadorn 11 a viz Ebrel 2010

Reolennoù ar c'hoñkour
Règlement du concours



Concours famille - *Koñkour tud kar*

Règlement :

Peuvent se présenter à ce concours, les familles, c'est à dire tout regroupement d'au moins deux personnes ayant toutes un lien de parenté entre elles.

La formation présentera un ou plusieurs airs chantés, accompagnés de musiciens ou pas.
Sont acceptés les mélodies, les airs à la marche, les airs à danser.

La prestation ne devra pas excéder 10 minutes.

A l'issue du concours le jury décernera « Le coup du cœur ».